

Xconvoc® : la dématérialisation faite par des collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL Xdemat**.

Xconvoc® est l'un de ces outils. Il permet la transmission dématérialisée, sécurisée, certifiée des convocations des membres des conseils communaux ou communautaires. **Xconvoc®** offre, également, une rédaction anticipée et simplifiée des délibérations. Elle génère automatiquement le compte rendu de la séance et la feuille de présence. Enfin, **Xconvoc®** grâce à son interfaçage avec **Xactes®** simplifie la transmission des délibérations au contrôle de légalité.

Xconvoc® la dématérialisation tout simplement

- **Xconvoc®** génère les convocations en fonction du choix de chaque élu : mail, mail et SMS, courrier simple
- **Xconvoc®** produit automatiquement l'édition d'un pouvoir
- **Xconvoc®** permet la transmission de pièces jointes au mail de convocation
- **Xconvoc®** offre la possibilité de transmettre les convocations en recommandé électronique
- **Xconvoc®** permet la génération personnalisée de l'en-tête des délibérations de la collectivité
- **Xconvoc®** donne le choix à la collectivité d'utiliser ou non **Xparaph®** (parapheur électronique) pour signer les convocations.
- **Xconvoc®**, grâce à son interfaçage avec **Xactes®**, rend encore plus aisé et plus rapide la télétransmission des délibérations au contrôle de légalité.

Xconvoc® : la dématérialisation à un coût modéré

Afin d'offrir des prestations à un coût modéré **SPL-Xdemat**, société qui n'a pas vocation à faire du profit, a fait :

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques,
- **Le choix de réduire les frais de structure et de fonctionnement** au strict minimum, pas de personnel dédié, pas de locaux propres,

- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) est dispensée au sein de chaque département,
- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont elle a besoin**, après adhésion au pack minimal (**Xmarchés®**, **Xactes®**, **Xpostit®**, **Xcelia®** et **Xsare®**),

Quelques exemples de tarifs

	Pack minimal de base ⁽¹⁾	Xconvoc®	Total
Communes de 0 à 200 hab.	75 € HT	+ 15 € HT	90 € HT
Communes de 2 001 à 5 000 hab.	600 € HT	+ 78 € HT	678 € HT
C.C. ⁽²⁾ de 10 001 à 25 000 hab.	900 € HT	+ 117 € HT	1017 € HT
C.C. ⁽²⁾ de 25 001 à 50 000 hab.	2 000 € HT	+ 260 € HT	2 260 € HT

⁽¹⁾ Composé de Xactes®, Xmarchés®, Xpostit®, Xcelia® et Xsare® : hors coût du certificat électronique

⁽²⁾ Communautés de Communes

Xconvoc® : la dématérialisation déjà mise en œuvre

- Près de 1 430 collectivités ont déjà adhéré à la société **SPL-Xdemat**.
- Près de 235 collectivités utilisent déjà **Xconvoc®**
- Près de 33 000 convocations dématérialisées ont déjà été transmises.

Comment bénéficier de Xconvoc® ?

• Vous êtes déjà actionnaire de la société SPL-Xdemat

La signature d'un simple avenant à votre convention de prestation intégrée suffit. Cet avenant est disponible au travers de l'application Xmanager®.

• Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL-Xdemat

Pour devenir actionnaire de la SPL-Xdemat et bénéficier de **Xconvoc®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50 € et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : www.spl-xdemat.fr ou de prendre contact avec le référent de votre département.